



S3C
RHÔNE LOIRE
Le 07 janvier 2022

Info **EXCLUSIVE CFDT !**

Prime Inflation : de nouveaux bénéficiaires

À la suite de notre intervention La Poste revoit sa copie : 4000 agents supplémentaires seront concernés !

Conformément aux dispositions du gouvernement, nous sommes intervenus pour que le versement de la prime inflation de 100€ net soit sur la paie de décembre.

À la suite de la sortie du décret le 14 décembre (après la coupure paie), nous avons constaté qu'il était **mieux-disant que la règle de calcul de base**.

La CFDT est alors intervenue afin que tous les agents nouvellement éligibles soient régularisés sur la paie de janvier... et nous l'avons obtenu !!!



Ainsi une seconde vague d'agents vont bénéficier du paiement de cette indemnité en janvier. Cela concerne environ 4000 agents y compris les stagiaires, soit 3% du total des agents concernés par cette indemnité de 100 €.

Pour la CFDT il était impensable que le moindre Postier concerné soit oublié !

1. Application en décembre : base de 2000€ net/mois
2. Après application du décret : référence 26.000 € brut sur 10 mois.

Une fois de plus la CFDT prouve qu'elle est le syndicat de la fiche de paie des Postiers.

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR